

LYCEE MARGUERITE DE VALOIS - 16023 ANGOULEME CEDEX

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
« VOYAGES SCOLAIRES »**

CAHIER DES CHARGES

**Établi en application des procédures de l'ordonnance n° 2015-899 du
23/07/2015 et du décret n° 2016-360 du 25/03/2016**

I OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la fourniture du transport aller-retour Angoulême/Salamanque et l'hébergement à Salamanque pour un effectif de **40 élèves maximum et 4 accompagnateurs** :

- période du 04 novembre au 09 novembre 2019

Selon les programmes décrits ci-après à l'article 4.3.

ARTICLE 2 - PROCEDURE

Le présent marché est un marché à procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016.

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le présent marché est régi par :

- La loi n°92-645 du 13 juillet 1992, modifiée, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.
- Le décret n°94-490 du 15 juin 1994, modifié, pris en application de l'article 31 de la loi du 13/07/1992.
- Les textes relatifs à la commande publique précédemment cités.

Les documents contractuels régissant le présent marché sont par ordre de priorité décroissant :

- Le présent cahier des charges valant acte d'engagement. Il est établi un seul exemplaire original, conservé dans le lycée et qui fait foi en cas de litiges. Il devra être paraphé, daté et signé.
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (ne pas fournir).

ARTICLE 4 - L'OFFRE

Les candidats doivent proposer une offre rédigée en langue française.

Le présent marché porte :

- sur le transport aller Angoulême Salamanque en autocar grand tourisme
- sur l'aller-retour Salamanque Ségovie
- sur le transport retour Salamanque Madrid Angoulême
- sur les visites à Salamanque
- sur la visite d'une entreprise (fromagère ou autre à l'exclusion des caves vinicoles) proche de Salamanque
- sur les visites à Ségovie
- sur les visites à Madrid
- sur l'hébergement en famille d'accueil avec pension complète à Salamanque
- sur la restauration durant le parcours et sur place

4.1 LE TRANSPORT

Demande de base :

Le départ se fera le 04 novembre 2019 le plus tôt possible, devant le lycée Marguerite de Valois pour une arrivée sur le lieu d'hébergement au plus tard le 04 novembre 2019 en fin d'après-midi.

Dispositions communes :

Le retour est prévu le 09 novembre 2019 avec un départ du lieu d'hébergement le 08 novembre 2019 avec une étape sans hébergement à Madrid.

Le soumissionnaire doit proposer le transport en autocar grand tourisme, muni de ceintures de sécurité, de sièges inclinables, de climatisation, d'un lecteur DVD et d'une mise à disposition de DVD, de WC et d'un réfrigérateur (stockage des repas froids).

L'autocar doit être classé minimum euro 4 pour le niveau de pollution.

L'autocar doit être également muni d'un GPS adapté au véhicule de grande taille.

Le soumissionnaire doit fournir le PV des mines, la carte grise et le document attestant du classement euro.

Il doit également décrire les conditions du transport, le temps de trajet, l'itinéraire choisi et les conditions de restauration pendant le trajet (hors pension complète).

Le ou les chauffeurs doivent avoir une bonne connaissance du lieu de destination (lieux de contrôles, lieux de dépose, les interdictions de circulation, les itinéraires les plus rapides...) et doivent savoir parler ou communiquer en espagnol.

Le prix doit comprendre l'hébergement des chauffeurs, les frais de péages et de parking ainsi que les éventuels droits d'entrée dans les villes.

4.2 L'HEBERGEMENT

L'hébergement est assuré en famille d'accueil pour les élèves

Les accompagnateurs sont hébergés en structure hôtelière (minimum 2**) en pension complète (panier repas pour le midi) à proximité des familles. Par défaut de possibilité de panier repas à

midi pour les accompagnateurs, le soumissionnaire l'indique clairement dans son offre afin que l'établissement puisse doter les enseignants des moyens financiers correspondants.

La pension complète débute du diner du jour 1 et s'achève au déjeuner du dernier jour. L'offre doit comprendre également le petit déjeuner (retour) et les déjeuners sur le parcours retour.

Le groupe des enseignants se compose comme suit : 2 femmes et 2 hommes. Les chambres seront prioritairement individuelles pour les personnels responsables (merci de spécifier dans l'offre si les chambres sont doubles : si c'est le cas, ce sont obligatoirement des lits jumeaux).

L'hébergement doit être en famille d'accueil (entre 2 à 3 élèves par famille - aucun élève ne doit rester seul). Celles-ci doivent parler en espagnol aux élèves, offrir un repas de qualité, accompagner les élèves au point de RDV (aller et retour).

Le prix doit comprendre l'hébergement du ou des chauffeurs et leurs repas.

4.3 LES VISITES

Les visites sont à réserver par le titulaire du marché qui devra faire apparaître dans son offre le prix TTC de chaque visite par personne.

Le titulaire doit s'assurer des jours d'ouverture des sites à visiter et d'éventuelles manifestations et/ou les jours fériés nationaux et locaux pouvant empêcher le bon déroulement des visites.

Les visites guidées seront en langue espagnole.

Offre de base :

Dates : du lundi 04 novembre au samedi 09 novembre 2019

Lundi 04 novembre : Angoulême - Salamanque

Départ du lycée le matin et arrivée en début de soirée. Le repas de midi est fourni par les familles.

Mardi 05 novembre : visite de Salamanque

Le petit déjeuner, déjeuner et diner dans les familles

Mercredi 06 novembre : visite à Ségovie

Le matin : petit déjeuner en famille puis départ avec un panier repas pour le déjeuner.
Dîner et nuit en famille

Jeudi 07 novembre : visite d'une entreprise et Salamanque

Le matin : petit déjeuner en famille puis départ avec un panier repas pour le déjeuner.

Visite d'une entreprise de spécialités locale (fromagerie ou autre à l'exclusion de cave ou d'exploitation vinicole).

Il ne s'agit pas d'une simple visite touristique d'une production locale mais bien d'une approche économique et technique complète d'une unité de production et comprendre son importance dans le tissu économique et social local.

L'entreprise doit pouvoir accueillir un groupe de 40 personnes. L'entreprise doit-être à proximité de la Pena de Francia (visite).

Après-midi : visite de Salamanque

Dîner et nuit en famille

Vendredi 08 novembre : Madrid

Le matin : petit déjeuner en famille puis départ à 8h00 avec un panier repas pour le déjeuner

Matin : visites

Après-midi : rallye photo avec découverte ludique de la ville

Départ vers 18h00

Dîner en restaurant sur l'autoroute (sans détour pour rejoindre le lieu de restauration)

Samedi 09 novembre : Angoulême

Le matin : petit déjeuner sur l'autoroute (même condition que le dîner de la veille)

Arrivée à Angoulême le matin.

Liste des principaux monuments et sites devant être détaillés dans l'offre :

Salamanque :

- université et bibliothèque : visite guidée
- parcours tour léronimus (visite intérieure de la tour et des superstructures de l'ensemble cathédral) - façade cathédrale et pont romain
- Eglise San Estéban avec couvent
- Casa de la conchas
- Entreprise située à proximité de la Pena de Francia

Ségovie :

- Découverte guidée de la ville

Madrid :

- Musée de la Reina Sofia
- Rallye photo et découverte ludique de la ville

4.4 MISE A DISPOSITION DE FONDS POUR LES ACCOMPAGNANTS

La mise à disposition directe de fonds sous forme d'espèces ou de carte bleue par le titulaire auprès des accompagnants est proscrite. Dans le cas où cette pratique non conforme aux règles de la comptabilité publique serait mise en œuvre, une pénalité de 150 € est appliquée par le lycée sur le dernier versement.

L'établissement fournit aux accompagnateurs une carte bleue (VISA).

ARTICLE 5 - PRIX

L'unité monétaire est l'euro.

Aucune gratuité par catégorie de participant n'est admise. L'offre sera demandée corrigée. En cas de refus, elle est rejetée.

L'offre devra faire apparaître le prix HT et TTC par personne.

Le soumissionnaire doit faire apparaître dans son offre le prix (unitaire et global) de chaque visite et de chaque prestation.

Le prix est ferme et définitif.

Il est réputé comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents aux assurances (annulation, rapatriement, bagages).

Une fois le cahier des charges paraphé et signé par le candidat, il s'engage à fournir la prestation proposée au même prix qu'annoncé dans l'offre.

ARTICLE 6 - REVISION DU PRIX

En cas de variation exceptionnelle des prix du marché, en particulier de hausse brutale des cours tels que les prix des produits pétroliers induisant une augmentation des coûts des transports, la renégociation du prix entre la date du dépôt des offres et la date du début d'exécution de la prestation se fera sur demande écrite et motivée de la société.

ARTICLE 7 - DEPOT DES OFFRES

Les offres doivent parvenir au lycée Marguerite de Valois, service dépenses, au plus tard le 14 février 2019 - 12h00 heures.

Elles doivent nous parvenir exclusivement par mail : int.0160003s@ac-poitiers.fr

Les offres seront notées selon les critères suivant :

- Prix : 20 % (prix transport, hébergement, visites, assurances, repas hors pension complète...).
- Qualité de la prestation : 40 % (respect, type d'entreprise sélectionnée et cohérence du programme)
- Qualité des services associés : 40 % (qualité du transport et de l'hébergement, réservation des visites et pré paiement, guide...)

En l'absence d'éléments pour juger ces critères, une note minimale de 0.25 sera attribuée aux soumissionnaires.

ARTICLE 8 - MODALITES ET DELAIS DE REGLEMENT

Le titulaire du marché est dispensé du cautionnement.

La société peut percevoir une avance forfaitaire correspondant à 30% à la signature du contrat, 40%, 10 semaines avant le départ et 30% à réception des billets ou certificats de réservation des hébergements (BOEN n°32 du 18/09/1997). La société peut renoncer par écrit à cette disposition.

L'avance forfaitaire n'est ni ajustable, ni actualisable.

Dès que la prestation commandée est réalisée par le prestataire, la société remet au lycée une facture comportant :

- La désignation de la personne publique contractante
- Les nom et adresse du fournisseur
- Le numéro de SIRET ou de SIREN
- Le numéro de compte bancaire ou postal
- La dénomination précise de la prestation
- Le montant de la TVA
- Le montant de l'acompte reçu.

La collectivité procédera au mandatement des sommes dues par elle au titulaire dans les 30 jours suivants la date de réception des factures. En cas de dépassement de ce délai, des intérêts

moratoires forfaitaires sont versés au titulaire. Le taux des autres intérêts moratoire est égal au taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.

ARTICLE 9 - RESILIATION

La résiliation du marché se fera dans les conditions prévues à l'article 24 et suivant du CCA-G-FCS. L'autorité compétente évalue le préjudice éventuellement subi par la société et fixe, le cas échéant, l'indemnité à lui attribuer.

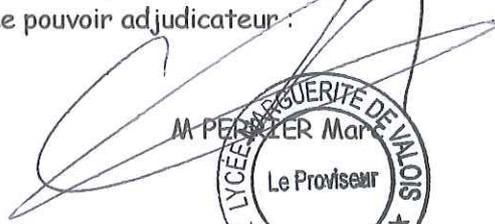
ARTICLE 10 - LITIGES OU MODIFICATIONS DU PROGRAMME

Seuls les services de gestion de l'établissement sont habilités à signaler ou accepter toute modification du programme ou des conditions de réalisation.

Toute demande acceptée par l'entreprise et n'émanant pas des services de gestion (int.0160003s@ac-poitiers.fr) sera refusée par l'établissement.

En cas de litiges, est seul compétent le Tribunal dans le ressort duquel est situé le lycée Marguerite de Valois d'Angoulême.

La voie de la médiation est prioritaire sur toute autre procédure contentieuse.

| | |
|---|---|
| Les professeurs accompagnateurs référents : BUIGUES Bruno FOREAU Caroline | Fait à Angoulême, le 12 décembre 2018 Le pouvoir adjudicateur :   |
| Le candidat : (signature et tampon de l'entreprise) | |